

AFFAIRE N° 25.

OBJET : POURSUITES ENGAGEES A L'ENCONTRE DE M. ELLAMA.  
Autorisation de défendre en justice.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Stephen ELLAMA a occupé pendant plusieurs mois un local commercial et un local à usage d'habitation à la Commune Prima. Il n'a toutefois jamais voulu acquitter de loyers correspondant.

La Commune de Saint-Denis ayant engagé une procédure de recouvrement de ces sommes, Monsieur ELLAMA s'y est opposé une première fois. Son action n'ayant pas abouti, les poursuites ont repris après qu'une solution amiable ait été successivement acceptée puis refusée par lui.

Monsieur ELLAMA fait à nouveau opposition au commandement de payer qui lui a été fait et en demande l'annulation devant le Tribunal de Grande Instance de St Denis.

Je vous demande de m'autoriser à défendre en justice dans cette affaire.

\* \* \* \* \*

ADOpte A L'UNANIMITE

\* \* \* \* \*

*St. Denis, le 22 Mars 1982  
Le Préfet, le Secrétaire Général  
signé: Richard CULTRIAUX  
une Copie certifiée Conforme  
au Préfet, le Chef de B. de l'igue  
signé: Jacques Lacoste*